



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 299-3-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2-2024 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, que lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 299-3-2024 modifiant le règlement numéro 299-2-2024 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au www.munpontmain.qc.ca ou à l'hôtel de ville situé au 5, rue de l'Église, sur heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donnée à Notre-Dame-de-Pontmain, ce onzième (11^e) jour de juin deux mille vingt-quatre (2024).

Robert Leclair,
Dg/Greffier-trésorier